

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 29 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Philippe POUILLARD, Evelyne ROHEE, Pascal DEBROIZE, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Ronan ENGUEHARD, Jacques CAILLOT, Guy JEANNE, Didier BOUILLET, Thierry CARNET, Christiane POURADIER, Séverine JORET

Excusés : Véronique GIESNER, Christelle LETELLIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Séverine JORET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 mai 2021. A l'unanimité des présents, le compte-rendu est approuvé.

SDEC : Transfert de compétences « Energies Renouvelables »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de transférer au SDEC ENERGIE la compétence « énergies renouvelables » pour le projet de chaufferie bois avec création d'un réseau technique par délibération du 8 avril 2021.

Le transfert est effectif, après approbation d'un état contradictoire du patrimoine entre la commune et le SDEC ENERGIE.

La commune n'ayant aucun ouvrage d'énergies renouvelables à la date du transfert, le montant du patrimoine est donc de 0.00 €.

Ce montant est inscrit à l'inventaire de la commune au titre des énergies renouvelables.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant proposé par le SDEC ENERGIE et retient comme valeur du patrimoine le montant de 0.00 €

PRESENTATION SITE INTERNET

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, Mr GALLIER Aurélien, créateur du site internet pour la commune et lui donne la parole. La présentation du site a été faite par Mr GALLIER. Le site a été approuvé à l'unanimité et sera, après quelques mises à jour, effectif pour septembre 2021.

CONVENTION LA VACHE QUI LIT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a confié pour l'année civile 2020 à l'association des « Amis de la Vache qui Lit » l'organisation du centre de loisirs sans hébergement : les mercredi après-midi, petites vacances et vacances d'été, moyennant une participation de 1.25 € /hab/an. Ces montants étaient déterminés au prorata de population des communes hors Noues de Sienne susceptibles d'utiliser les services du centre de loisirs : Beaumesnil, Landelles et Coupigny, Le Mesnil-Robert, Sainte-Marie Outre l'eau et Pont Bellanger.

L'association des amis de la vache qui lit propose de renouveler ce partenariat pour l'année civile 2021 pour un montant de 6,52 € par an et par habitant répartis de la façon suivante :

- 1.25 €/hab de Landelles et Coupigny pour l'accueil du mercredi après-midi, des petites vacances et des vacances d'été

A la demande de la commune de Noues de Sienne, l'association des amis de la Vache qui lit sollicite également une participation à hauteur de 0,50€ par habitant aux frais de fonctionnement des locaux mis à sa disposition et que l'association reversera à la commune de Noues de Sienne.

Le nombre d'habitants considéré pour la commune de Landelles et Coupigny étant de 892, la subvention à verser à l'association des amis de la Vache qui lit pour le fonctionnement du centre de loisirs pour l'année 2021 est fixée à 5815.84 €.

A l'**unanimité** des présents, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes du calcul des frais de fonctionnement pour l'année 2021 relatif à l'accueil des enfants le mercredi au Centre de Loisirs de Noues de Sienne
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association des Amis de la Vache qui Lit pour l'année 2021
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention s'élevant ainsi à 5 815,84€.

TRAVAUX SALLE ET CABINET MEDICAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée des divers travaux entrepris en ce mois de juin. Les travaux du cabinet médical ont commencé et nous recherchons toujours activement un médecin par le biais de divers plateformes (internet, annonce, article de presse....).

Concernant la salle polyvalente, le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Nous avons sollicité le lieutenant du SDIS afin de savoir si la sécurité lui convient et attendant le retour des Architectes des Bâtiments de France au vu que de la place de salle près de l'église.

TRAVAUX VOIRIES ET DEBERNAGE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commission voirie s'est réunie et il a été constaté que divers travaux doivent être fait en priorité. Ces travaux concernent tout d'abord :

- Route de « Coupigny », l'entreprise GATP a été sollicitée pour refaire certaines portions de la route et les travaux sont en cours ;
- « Rue du Stade » et autres routes communales, Mr DEBROIZE a sollicité divers devis auprès de l'entreprise EUROVIA afin que de l'enrobé à froid soit livré rapidement afin de boucher les trous sur les diverses routes communales.
- « L'Acre », le maire explique que la route de ce lieu-dit n'appartient pas totalement à la commune. D'où notre demande de participation aux travaux de réfection à Sainte-Outre-l'Eau et Pont-Bellanger (co-proprétaire de 25% chacun de cette route) et nous attendons leur accord pour le commencement des travaux.

TRAVAUX VOIRIES : REPARATION RUE DU STADE

Monsieur DEBROIZE a sollicité divers devis pour la réparation de la route du Stade qu'il présente au conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de Eurovia Granville pour un montant de 5928 € TTC et autorise le maire à le signer.

PETITE PETITE SECTION NEE LE 01/01/2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la réunion de conseil des écoles, une demande d'inscription a fait l'objet de débat sur l'année de prise en compte des inscriptions. Pour vous situer dans le contexte, une demande a été faite pour un enfant né le 01/01/2019 pour une rentrée scolaire 2021/2022 or les demandes d'inscriptions s'adressent aux enfants nés en 2018 pour cette nouvelle rentrée.

Après cet exposé, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal refuse l'inscription de cet enfant afin de ne pas susciter de privilège et avant tout pour le bien de l'enfant.

ENQUETE PUBLIQUE : GAEC BLOUIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu un dossier d'enregistrement concernant le GAEC BLOUIN sis à NOUES DE SIENNE en date du 1^{er} avril 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil si il y a des observations à noter sur ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal n'a pas d'observation à émettre sur le dossier d'enregistrement concernant le GAEC BLOUIN sis à NOUES DE SIENNE.

DETERMINATION DES RATIOS

Monsieur le Maire expose le tableau des avancements de grade que nous avons proposé au centre de gestion.

PROPOSITION(S) DE RATIO(S) D'AVANCEMENT DE GRADE

Filières (ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, ANIMATION, Culturelle, médico-sociale, police, sportive)	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	50 %
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	50 %
Rédacteur principal	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50 %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	50 %

Le comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable à notre demande en date du 20/05/2021. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à l'avancement de grade et la détermination des ratios.

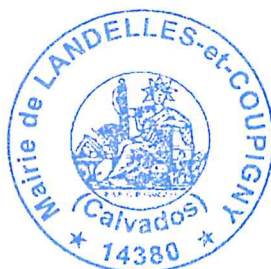
Questions diverses

Denis JOUAULT annonce le départ de la directrice des écoles, Mme CHENEL Angélique après 13 ans de service à l'école Henri Lampérière et pour cela un pot de départ sera donné en son honneur le mardi 6 juillet à 18h à la salle polyvalente.

Denis JOUAULT annonce l'arrivée de l'enfant d'Adrien LETELLIER, conseiller municipal ainsi que celui de Kévin LEFRANC, employé communal et profite par la même occasion d'organiser un pot de bienvenue aux nouveaux enfants arrivés et aussi un pot pour le départ de Gisèle DESGRIPPES qui est partie en retraite en décembre mais au vu du contexte sanitaire rien n'a pu être organisé.

Scéance levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,
Séverine JORET

Le Maire,
Denis JOUAULT



Philippe POUILLARD

Evelyne ROHEE

Pascal DEBROIZE

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Thierry CARNET

Denis JOUAULT